



Refus d'un ptz à cause du centre des impots

Par **austinp_f_old**, le **29/11/2007 à 15:06**

bonjour, ma banque me refuse mon PTZ car je n'ai pas fourni l'Avis d'imposition 2006. Le problème est que j'ai fait la déclaration en temps voulu au CDI des non-résidents à Paris d'où je dépendais. Que mon dossier a été transféré de Paris vers Toulouse. Mais il n'est pas arrivé à Toulouse. J'ai fait une nouvelle déclaration au CDI de Toulouse qui a pu me fournir un certificat certifiant que j'ai souscrit la déclaration de revenus 2006 auprès de leurs services, avec le cachet et la signature de l'hotel des impôts, et que mon avis de non imposition parviendra ultérieurement. Mais ce document ne suffit pas pour mon PTZ. Mon dossier n'est pas recevable car ils veulent absolument l'Avis d'imposition 2006. J'ai eu une entrevue avec le directeur du CDI pour voir ce que l'on pouvait faire. Le directeur me dit qu'il faut plusieurs mois pour obtenir l'avis d'imposition, qu'on ne sort pas des avis d'imposition sur demande, c'est l'informatique qui gère ... mais qu'il va voir ce qu'il peut faire... Il s'est renseigné auprès du service des non-résidents mais le dossier est introuvable à Toulouse. Il devait appeler mon banquier pour voir ce qui pouvait être envisagé. Pendant tout ce temps, j'étais pressé par tout le monde : l'agence, le notaire... et n'arrivant plus à dormir à cause de cette histoire, j'ai laissé tomber le PTZ. Je perds beaucoup d'argent dans cette histoire. Je vais donc faire une réclamation auprès du service des impôts. Mais je ne sais pas auprès de qui me renseigner ? le médiateur du Minfi ? le tribunal administratif ? merci de vos conseils.